



Situation du coronavirus (COVID-19) au Québec

Dans cette page :

[Situation au Québec](#)

[Scénarios de l'évolution de la COVID-19](#)

[Mesures prises par décrets et arrêtés ministériels](#)

[Des réponses à vos questions](#)

Situation au Québec

L'Organisation mondiale de la Santé a officiellement déclaré le statut de pandémie pour la COVID-19.

Au Québec, pour le moment, la propagation du coronavirus (COVID-19) est sous contrôle, mais les présentes semaines sont critiques. Il y a désormais de la transmission communautaire du virus dans toutes les régions du Québec. Le gouvernement prend donc toutes les mesures nécessaires pour freiner le plus possible la contagion.

Les plus récentes données sur l'évolution de la COVID-19, dans les 24 dernières heures **au Québec**, font état de :

- 279 nouveaux cas, ce qui porte le nombre total de personnes infectées à 64 986.
- Un décès est survenu dans les 24 dernières heures, mais le total demeure à 5 780 décès en raison du retrait d'un décès pour lequel l'enquête a démontré qu'il n'était pas attribuable à la COVID-19.
- Le nombre d'hospitalisations a diminué de 1 par rapport à la veille, avec un cumul de 124. Parmi celles-ci, le nombre de personnes se trouvant aux soins intensifs a augmenté de 3, passant à 19.
- Les prélèvements réalisés le 11 septembre s'élèvent à 21 132, pour un total de 1 890 708..

Tableau synthèse de l'évolution des données

Prendre note que la majorité des données sont présentées en fonction de leur jour de saisie. Elles sont extraites à 16 h à la date indiquée et couvrent les 24 heures précédentes. Toutefois, la disponibilité des données sur les prélèvements comporte un délai de 24 heures supplémentaires et celles-ci correspondent au nombre de prélèvements réalisés à la date indiquée. Il est à noter également que les données antérieures à celles des 24 dernières heures présentées dans la colonne des décès ont été ajustées en fonction des dates réelles de décès, ce qui explique la variation de certaines données par rapport à celles présentées dans les précédents communiqués. Le bilan quotidien des décès est influencé par le temps requis pour la déclaration de décès par le médecin, la

période nécessaire pour mener l'enquête attestant que le décès est bien attribuable à la COVID-19 et la saisie au système.

Données sur l'écllosion de la COVID-19 au Québec :

- [Nombre de cas confirmés par région](#)
- [Répartition des cas confirmés selon le groupe d'âge](#)
- [Évolution du nombre de cas confirmés](#)
- [Nombre de prélèvements et d'analyses réalisés, de cas négatifs et confirmés](#)
- [Nombre d'hospitalisations](#)
- [Nombre de décès par région](#)
- [Répartition des décès selon le groupe d'âge](#)
- [Situation dans les milieux de vie pour personnes âgées et vulnérables](#)
- [Situation dans les établissements scolaires](#)
- [Nombre de cas dans les établissements de détention](#)

Nombre de cas confirmés par région

Ce tableau présente désormais le nombre de cas quotidiens pour une période de 7 jours allant du dimanche au samedi, ainsi que le nombre cumulatif de cas depuis le début de la pandémie. Le présent tableau affiche les données actuellement disponibles pour la période du 6 au 12 septembre 2020.

Données présentées en fonction de leur jour de saisie et données cumulatives. Source : TSP, MSSS, 12 septembre 2020, 16 h

Nombre de cas confirmés par région du 30 août au 5 septembre 2020

Données présentées en fonction de leur jour de saisie. Source : TSP, MSSS, 12 septembre 2020, 16 h

Répartition des cas confirmés selon le groupe d'âge

Données cumulatives. Source : TSP, MSSS, 12 septembre 2020, 16 h.

Évolution du nombre de cas confirmés



Nombre de prélèvements et d'analyses réalisés, de cas négatifs et confirmés

- Prélèvements effectués le 11 septembre 2020¹ : 21 132
- Analyses réalisées le 11 septembre 2020¹ : 20 479
- Cas négatifs² : 1 189 712
- Cas confirmés² : 64 986

1 : Les plus récentes données journalières sur les prélèvements et les analyses réalisés sont disponibles avec un délai de 48 heures par rapport à aujourd'hui.

2 : Donnée cumulative. Source : Infocentre de santé publique (LSPQ et laboratoires suprarégionaux), 12 septembre 2020, 16 h. La méthode de calcul des cas négatifs a été revue afin d'exclure les personnes ayant reçu un ou des résultats négatifs dans le cadre de tests de dépistage supplémentaires au cours d'un même épisode d'infection. Un épisode d'infection correspond à la période de 90 jours suivant un premier test positif.

Nombre d'hospitalisations

- Nombre d'hospitalisations régulières : 105
- Nombre en soins intensifs : 19
- Nombre total d'hospitalisations¹ : 124

1 : Donnée journalière. Source : Transmissions préliminaires de MED-ÉCHO, données déclarées par les centres hospitaliers, le 12 septembre 2020 à 16 h. Les centres hospitaliers retenus sont les centres hospitaliers de soins généraux et spécialisés offrant majoritairement des soins aigus.

Nombre de décès par région

Données cumulatives. Source : TSP, MSSS, 12 septembre 2020, 16 h

Répartition des décès selon le groupe d'âge

Données cumulatives. Source : TSP, MSSS, 12 septembre 2020, 16 h.

Situation dans les milieux de vie pour personnes âgées et vulnérables

[État de situation des cas confirmés et des décès par RPA \(PDF 205 Ko\)](#)

[État de situation des cas confirmés et des décès par CHSLD \(PDF 205 Ko\)](#)

Le gouvernement du Québec a rendu public le rapport des Forces armées canadiennes découlant de leur présence dans les Centres hospitaliers de soins de longue durée (CHSLD). Pour en prendre connaissance, consultez le document [Observations sur les centres d'hébergement de soins longue durée \(PDF 2,06 Mo\)](#).

Répartition des décès liés à la COVID-19 au Québec selon le milieu de vie et la date de décès

Le nombre de décès peut être moins élevé pour les journées les plus récentes en raison d'un retard dans la déclaration du décès ou dans la saisie de l'information. Certains décès sont absents de la figure car l'information sur la date de décès est manquante.

Source : TSP, MSSS (mise à jour du 12 septembre 2020, 16 h)

Note : Un total de 6 décès est absent du tableau car l'information sur la date de décès est manquante. La moyenne mobile est calculée sur 7 jours et correspond au nombre moyen de décès du jour sélectionné, des 3 jours précédents et des 3 jours suivants. Elle permet de mieux observer la tendance.

Situation dans les établissements scolaires

Le système de cueillette des données relatives à la COVID-19 dans les établissements scolaires, en implantation depuis peu, fait présentement l'objet d'ajustements.

La mise à jour des documents présentant le portrait global de la situation dans les établissements scolaires est temporairement suspendue.

Rappelons par ailleurs qu'un processus de communication est en place auprès des parents : lorsqu'un cas est positif, tous les parents de l'école reçoivent systématiquement un avis de leur direction d'école. Les établissements travaillent en étroite collaboration avec les directions régionales de santé publique.

Nombre de cas dans les établissements de détention

Établissement de détention	Nombre de personnes incarcérées présentes à minuit	Nombre de personnes incarcérées actuellement atteintes de la COVID-19 (cas actifs)	Nombre de personnes incarcérées ayant passé un test de dépistage	Nombre de résultats positifs
Amos	170	0	21	1
Baie-Comeau	36	0	6	0
Hull	165	0	13	0
Leclerc de Laval	139	0	64	0
Montréal	792	0	594	96
New Carlisle	61	0	5	0
Percé	24	0	2	0
Québec (secteur féminin)	23	0	50	0
Québec (secteur masculin)	449	0	412	0
Rimouski	70	0	31	1
Rivière-des-Prairies	429	0	120	7

Établissement de détention	Nombre de personnes incarcérées présentes à minuit	Nombre de personnes incarcérées actuellement atteintes de la COVID-19 (cas actifs)	Nombre de personnes incarcérées ayant passé un test de dépistage	Nombre de résultats positifs
Sherbrooke	174	0	30	1
Sorel-Tracy	242	0	13	1
Trois-Rivières	189	0	152	0
Total	3 464	0	1 577	108

Proportion de la population carcérale atteinte de la COVID-19 : 0,00 %.

Nombre de personnes incarcérées décédées de la COVID-19 : 1

Consulter les [questions et réponses concernant les personnes incarcérées et contrevenantes dans le contexte de la COVID-19](#).

Les données sont mises à jour chaque semaine, le jeudi.

Établissement de détention	Nombre d'employés des établissements de détention atteints de la COVID-19 (cas actifs)	Nombre d'employés rétablis
Amos	0	0
Baie-Comeau	0	0
Hull	1	0
Leclerc de Laval	0	3
Montréal	0	39
New Carlisle	0	0
Percé	0	0
Québec (secteur féminin)	0	0
Québec (secteur masculin)	0	0

Établissement de détention	Nombre d'employés des établissements de détention atteints de la COVID-19 (cas actifs)	Nombre d'employés rétablis
Roberval	0	0
Saint-Jérôme	0	2
Sept-Îles	0	0
Sherbrooke	0	0
Sorel-Tracy	0	0
Trois-Rivières	0	1
Total	1	51

Consulter les [questions et réponses concernant les personnes incarcérées et contrevenantes dans le contexte de la COVID-19](#)

Les données sont mises à jour chaque semaine, le jeudi.

Au Canada, la COVID-19 représente une menace grave pour la santé et la situation évolue quotidiennement. Le risque variera à l'intérieur d'une même communauté et d'une communauté à l'autre, mais étant donné le nombre grandissant de cas au Canada, le risque que courent les Canadiens est considéré comme élevé. Les informations relatives à l'écllosion sont présentées dans la section [Situation actuelle](#) du site du gouvernement du Canada.

Scénarios de l'évolution de la COVID-19

Au moment où une reprise progressive des activités économiques, sociales et cliniques est envisagée par les autorités, les experts se sont penchés sur les impacts que celle-ci pourrait avoir sur la trajectoire de la pandémie et sur les ressources pour y faire face. Pour en savoir plus, consultez la page [Projections des impacts d'une reprise progressive des activités économiques, sociales et cliniques](#) sur le site Web de l'Institut national de santé publique du Québec.

Mesures prises par décrets et arrêtés ministériels

Plusieurs décrets et arrêtés ministériels ont été signés par le gouvernement en lien avec la COVID-19.

Depuis le début de la déclaration d'état d'urgence sanitaire, a eu lieu l'adoption :

- le 13 mars 2020, du [décret 177-2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois \(PDF 19,36 Ko\)](#);
- le 20 mars 2020, du [décret 222-2020 concernant le renouvellement de l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois \(PDF 25 Ko\)](#);

- le 24 mars 2020, du [décret 223-2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19 \(PDF 36 Ko\)](#);
- le 29 mars 2020, du [décret 388-2020 concernant le renouvellement de l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois \(PDF 19,85 Ko\)](#);
- le 7 avril 2020, du [décret 418-2020 concernant le renouvellement de l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois \(PDF 18,27 Ko\)](#);
- le 15 avril 2020, du [décret 460-2020 concernant le renouvellement de l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois \(PDF 26 Ko\)](#);
- le 22 avril 2020, du [décret 478-2020 concernant le renouvellement de l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois \(PDF 23 Ko\)](#);
- le 29 avril 2020, du [décret 483-2020 concernant le renouvellement de l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois \(PDF 23 Ko\)](#) et du [décret 496-2020 \(PDF 23 Ko\)](#);
- le 1^{er} mai 2020, du [décret 500-2020 \(PDF 26 Ko\)](#);
- le 6 mai 2020, du [décret 501-2020 concernant le renouvellement de l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois \(PDF 24 Ko\)](#) et du [décret 505-2020 \(PDF 42 Ko\)](#);
- le 13 mai 2020, du [décret 509-2020 concernant le renouvellement de l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois \(PDF 24 Ko\)](#) et du [décret 529-2020 \(PDF 22 Ko\)](#);
- le 19 mai 2020, du [décret 530-2020 \(PDF 24 Ko\)](#);
- le 20 mai 2020, du [décret 531-2020 concernant le renouvellement de l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois \(PDF 24 Ko\)](#), du [décret 539-2020 \(PDF 29 Ko\)](#) et du [décret 540-2020 \(PDF 29 Ko\)](#);
- le 22 mai 2020, du [décret 543-2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19 \(PDF 24 Ko\)](#);
- le 27 mai 2020, du [décret 544-2020 concernant le renouvellement de l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois \(PDF 25 Ko\)](#) et du [décret 566-2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19 \(PDF 51 Ko\)](#);
- le 3 juin 2020, du [décret 572-2020 concernant le renouvellement de l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois \(PDF 25 Ko\)](#) et du [décret 588-2020 \(PDF 29 Ko\)](#);
- le 10 juin 2020, du [décret 593-2020 concernant le renouvellement de l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois \(PDF 24 Ko\)](#) et du [décret 615-2020 \(PDF 66 Ko\)](#);
- le 17 juin 2020, du [décret 630-2020 concernant le renouvellement de l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois \(PDF 25 Ko\)](#) et du [décret 651-2020 \(PDF 41 Ko\)](#);
- le 23 juin 2020, du [décret 667-2020 concernant le renouvellement de l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois \(PDF 21 Ko\)](#);
- le 25 juin 2020, du [décret 689-2020 \(PDF 44 Ko\)](#);
- le 30 juin 2020, du [décret 690-2020 concernant le renouvellement de l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois \(PDF 25 Ko\)](#) et du [décret 708-2020 \(PDF 27 Ko\)](#);
- le 8 juillet 2020, du [décret 717-2020 concernant le renouvellement de l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois \(PDF 28 Ko\)](#) et du [décret 788-2020 \(PDF 26 Ko\)](#);
- le 15 juillet 2020, du [décret 807-2020 concernant le renouvellement de l'état d'urgence sanitaire conformément à l'article 119 de la Loi sur la santé publique \(PDF 27 Ko\)](#) et du [décret 810-2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19 \(PDF 57 Ko\)](#);

- le 22 juillet 2020, du [décret 811-2020 concernant le renouvellement de l'état d'urgence sanitaire conformément à l'article 119 de la Loi sur la santé publique \(PDF 31 Ko\)](#) et du [décret 813-2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19 \(PDF 36 Ko\)](#).
- le 29 juillet 2020, du [décret 814-2020 concernant le renouvellement de l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois \(PDF 23 Ko\)](#);
- le 5 août 2020, du [décret 815-2020 concernant le renouvellement de l'état d'urgence sanitaire conformément à l'article 119 de la Loi sur la santé publique \(PDF 28 Ko\)](#) et du [décret 817-2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19 \(PDF 62 Ko\)](#).
- le 12 août 2020, du [décret 818-2020 concernant le renouvellement de l'état d'urgence sanitaire conformément à l'article 119 de la Loi sur la santé publique \(PDF 24 Ko\)](#);
- le 19 août 2020, du [décret 845-2020 concernant le renouvellement de l'état d'urgence sanitaire conformément à l'article 119 de la Loi sur la santé publique \(PDF 23 Ko\)](#) et du [décret 885-2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19 \(PDF 41 Ko\)](#);
- le 26 août 2020, du [décret 895-2020 concernant le renouvellement de l'état d'urgence sanitaire conformément à l'article 119 de la Loi sur la santé publique \(PDF 29 Ko\)](#) et du [décret 913-2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19 \(PDF 26 Ko\)](#);
- le 2 septembre 2020, du [décret 917-2020 concernant le renouvellement de l'état d'urgence sanitaire conformément à l'article 119 de la Loi sur la santé publique \(PDF 29 Ko\)](#);
- le 9 septembre 2020, du [décret 925-2020 concernant le renouvellement de l'état d'urgence sanitaire conformément à l'article 119 de la Loi sur la santé publique \(PDF 28 Ko\)](#) et du [décret 943-2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19 \(PDF 60 Ko\)](#).

De plus, les arrêtés suivants ont été pris par le ministre :

- [l'Arrêté numéro 2020-003 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 14 mars 2020 \(PDF 56 Ko\)](#) (élection partielle);
- [l'Arrêté numéro 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 15 mars 2020 \(PDF 168 Ko\)](#);
- [l'Arrêté numéro 2020-005 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 17 mars 2020 \(PDF 126 Ko\)](#);
- [l'Arrêté numéro 2020-006 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 19 mars 2020 \(PDF 46 Ko\)](#);
- [l'Arrêté numéro 2020-007 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 21 mars 2020 \(PDF 120 Ko\)](#);
- [l'Arrêté numéro 2020-008 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 22 mars 2020 \(PDF 141 Ko\)](#);
- [l'Arrêté numéro 2020-009 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 23 mars 2020 \(PDF 115 Ko\)](#);
- [l'Arrêté numéro 2020-010 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 27 mars 2020 \(PDF 120 Ko\)](#);
- [l'Arrêté numéro 2020-011 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 28 mars 2020 \(PDF 117 Ko\)](#);
- [l'Arrêté numéro 2020-012 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 30 mars 2020 \(PDF 111 Ko\)](#);
- [l'Arrêté numéro 2020-013 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 1^{er} avril 2020 \(PDF 125 Ko\)](#);
- [l'Arrêté numéro 2020-014 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 avril 2020 \(PDF 115 Ko\)](#);
- [l'Arrêté numéro 2020-015 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 4 avril 2020 \(PDF 131 Ko\)](#);
- [l'Arrêté numéro 2020-016 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 avril 2020 \(PDF 115 Ko\)](#);

- [l'Arrêté numéro 2020-017 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 8 avril 2020 \(PDF 116 Ko\);](#)
- [l'Arrêté numéro 2020-018 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 9 avril 2020 \(PDF 116 Ko\);](#)
- [l'Arrêté numéro 2020-019 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 10 avril 2020 \(PDF 113 Ko\);](#)
- [l'Arrêté numéro 2020-020 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 10 avril 2020 \(PDF 110 Ko\);](#)
- [l'Arrêté numéro 2020-021 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 14 avril 2020 \(PDF 117 Ko\);](#)
- [l'Arrêté numéro 2020-022 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 15 avril 2020 \(PDF 120 Ko\);](#)
- [l'Arrêté numéro 2020-023 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 17 avril 2020 \(PDF 112 Ko\);](#)
- [l'Arrêté numéro 2020-025 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 19 avril 2020 \(PDF 114 Ko\);](#)
- [l'Arrêté numéro 2020-026 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 20 avril 2020 \(PDF 114 Ko\);](#)
- [l'Arrêté numéro 2020-027 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 22 avril 2020 \(PDF 116 Ko\);](#)
- [l'Arrêté numéro 2020-028 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 25 avril 2020 \(PDF 113 Ko\);](#)
- [l'Arrêté numéro 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 26 avril 2020 \(PDF 115 Ko\);](#)
- [l'Arrêté numéro 2020-030 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 29 avril 2020 \(PDF 114 Ko\);](#)
- [l'Arrêté numéro 2020-031 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 3 mai 2020 \(PDF 115 Ko\);](#)
- [l'Arrêté numéro 2020-032 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 5 mai 2020 \(PDF 117 Ko\);](#)
- [l'Arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020 \(PDF 118 Ko\);](#)
- [l'Arrêté numéro 2020-034 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 9 mai 2020 \(PDF 98 Ko\);](#)
- [l'Arrêté numéro 2020-035 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 10 mai 2020 \(PDF 124 Ko\);](#)
- [l'Arrêté numéro 2020-037 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 14 mai 2020 \(PDF 114 Ko\);](#)
- [l'Arrêté numéro 2020-038 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 15 mai 2020 \(PDF 147 Ko\);](#)
- [l'Arrêté numéro 2020-039 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 22 mai 2020 \(PDF 113 Ko\);](#)
- [l'Arrêté numéro 2020-041 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 30 mai 2020 \(PDF 88 Ko\).](#)
- [l'Arrêté numéro 2020-042 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 4 juin 2020 \(PDF 126 Ko\);](#)
- [l'Arrêté numéro 2020-043 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 6 juin 2020 \(PDF 95 Ko\);](#)
- [l'Arrêté numéro 2020-044 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 12 juin 2020 \(PDF 143 Ko\);](#)
- [l'Arrêté numéro 2020-045 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 17 juin 2020 \(PDF 138 Ko\);](#)
- [l'Arrêté numéro 2020-047 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 19 juin 2020 \(PDF 146 Ko\);](#)
- [l'Arrêté numéro 2020-048 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 26 juin 2020 \(PDF 109 Ko\);](#)
- [l'Arrêté numéro 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 4 juillet 2020 \(PDF 136 Ko\);](#)
- [l'Arrêté numéro 2020-050 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 juillet 2020 \(PDF 106 Ko\);](#)
- [l'Arrêté numéro 2020-051 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 10 juillet 2020 \(PDF 111 Ko\);](#)
- [l'Arrêté numéro 2020-052 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 19 juillet 2020 \(PDF 123 Ko\);](#)
- [l'Arrêté numéro 2020-053 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 1^{er} août 2020 \(PDF 150 Ko\);](#)

- [l'Arrêté numéro 2020-055 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 6 août 2020 \(PDF 148 Ko\)](#);
- [l'Arrêté numéro 2020-058 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 17 août 2020 \(PDF 107 Ko\)](#);
- [l'Arrêté numéro 2020-059 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 26 août 2020 \(PDF 126 Ko\)](#);
- [l'Arrêté numéro 2020-060 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 28 août 2020 \(PDF 119 Ko\)](#);
- [l'Arrêté numéro 2020-061 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 1^{er} septembre 2020 \(PDF 110 Ko\)](#);
- [l'Arrêté numéro 2020-062 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 4 septembre 2020 \(PDF 123 Ko\)](#);
- l'Arrêté numéro 2020-063 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 11 septembre 2020.

Des réponses à vos questions

Vous avez d'autres questions?

Consultez les [réponses aux questions les plus souvent posées](#).

Dernière mise à jour : 13 septembre 2020

Avis

L'information contenue sur le site ne remplace en aucun cas l'avis d'une ressource professionnelle de la santé. Si vous avez des questions concernant votre état de santé, consultez une ressource professionnelle.

Évaluation de page

Veuillez activer javascript pour remplir la demande.

Québec.ca

Informations et services

Culture

Éducation

Emploi

Entreprises et travailleurs autonomes

Environnement et ressources naturelles

Famille et soutien aux personnes
Finances, impôts et taxes
Habitation et logement
Immigration
Justice et état civil
Santé
Sécurité et situations d'urgence
Tourisme et loisirs
Transports

Gouvernement

Ministères et organismes
Services Québec
Transparence
Carrière
Données ouvertes
Salle de nouvelles
Gazette officielle
Lois et règlements
Publications

Nous joindre

Téléphone
Bureaux de services

Suivez-nous



[Accessibilité](#) [Plan du site](#) [Accès à l'information](#) [Politique de confidentialité](#) [Agent virtuel](#) [À propos de Québec.ca](#)

Québec 

© Gouvernement du Québec, 2020